



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR
LES DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION
AUPRES DE FONDS INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**DÉCISION N° DM-22-470
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'extension des dispositifs de vidéo protection sur l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet pourrait être en partie financée par l'Etat, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de 50 % du montant des travaux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une subvention pour l'équipement en vidéo-protection ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention de **160 142 € HT** pour procéder à l'extension des dispositifs de vidéo-protection sur l'année 2023 d'un montant global de **320 285 € HT** afin de faire face aux enjeux de la sécurité.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221220-lmc1H10432H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/12/2022 Date de Publication : 20/12/2022 |
|--|